

Le **SIMDUT** en imprimerie



Toutes les entreprises de secteur de l'imprimerie sont touchées par le SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail). L'objectif ultime du SIMDUT est de réduire la fréquence des accidents ou des maladies professionnelles reliés à l'utilisation des matières dangereuses au travail.

Le SIMDUT est né à la suite de nombreuses consultations menées par le gouvernement fédéral auprès de représentants de l'industrie, des syndicats et des gouvernements territoriaux et provinciaux du Canada. Au Québec, c'est la CSST qui est responsable de son application dans les entreprises. Le SIMDUT a été conçu dans le but d'identifier et de transmettre de l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Le SIMDUT se base sur trois éléments-clés : l'étiquette, la fiche signalétique ainsi que l'information et la formation des travailleurs.

Les matières dangereuses utilisées en imprimerie

Le SIMDUT fait référence aux matières dangereuses, aussi appelées produits contrôlés, utilisées au travail.

En imprimerie, de façon générale, il s'agit principalement :

- des produits chimiques utilisés aux plaques et à la caméra
- des solutions de fontaine
- des solvants
- de certaines encres et colles
- de vernis et de laques.



Ce sont aussi les gaz utilisés pour le fonctionnement des machines et l'entretien des équipements, comme le gaz propane pour le chariot élévateur, l'acétylène et l'oxygène en soudure.









La plupart des produits chimiques utilisés en imprimerie se retrouvent sous l'appellation de produits contrôlés. En vertu du SIMDUT, ils doivent donc être classifiés par catégorie de risque. Le fournisseur est responsable de cette classification. Il existe six principales catégories de risque; elles sont identifiées par huit différents signaux de danger.

Ce document vous est proposé à titre de document de travail, pour vous aider à faire de la prévention dans votre entreprise.

Production

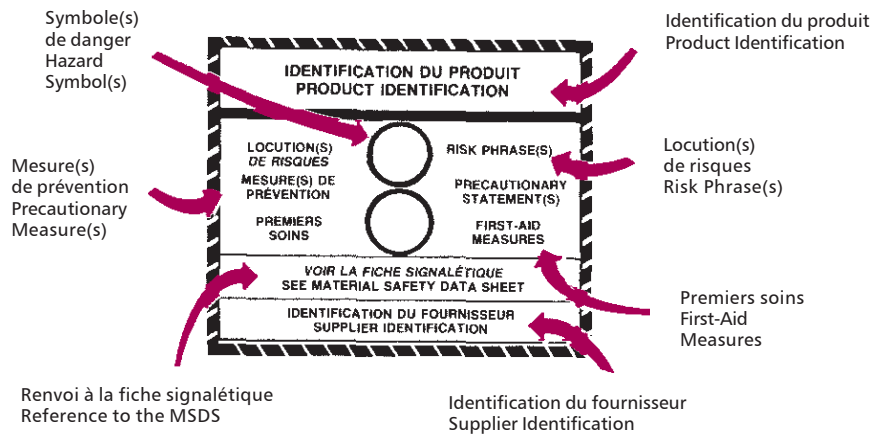
Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. les Galeries d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : (514) 355-8282
Télécopieur : (514) 355-6818
www.aspimprimerie.qc.ca
FI 99-09-01C - août 2006

Les catégories de risque et signaux de danger

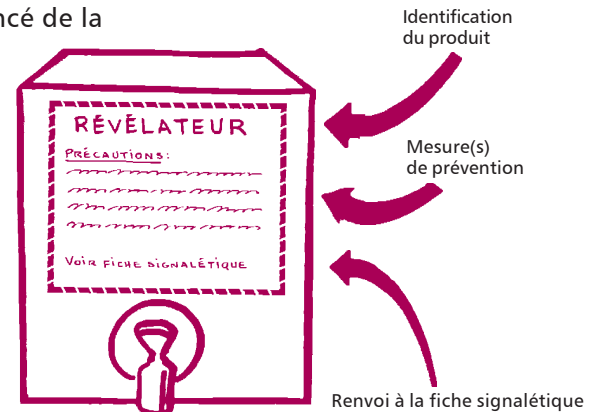
Catégories de risque et signaux de danger	Principaux risques	Principales mesures préventives
 <p>A gaz comprimés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • explosion • incendie • brûlure • engelure 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposer debout, les soupapes dirigées vers le haut et solidement retenue en place (note : entreposer les bouteilles de propane à l'extérieur) • protéger la soupape par un capuchon protecteur lorsque le gaz n'est pas utilisé • garder à l'écart de toute source de chaleur • manipuler avec soin : éviter les chocs et les frictions • maintenir les bouteilles attachées debout ou dans un chariot lorsque le gaz est utilisé
 <p>B matières inflammables et combustibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • explosion • incendie • brûlure 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposer dans un endroit frais et bien ventilé • garder à l'écart de toute source de chaleur • mettre à la terre tous les contenants • tenir éloigné des matières comburantes et des oxydants forts • tenir les contenants fermés • porter les équipements personnels de protection requis
 <p>C matières comburantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • explosion • incendie • brûlure 	<ul style="list-style-type: none"> • tenir éloigné des matières inflammables, combustibles, toxiques, corrosives et des poudres métalliques • entreposer dans un endroit frais et sec • tenir les contenants fermés • porter les équipements personnels de protection requis
<p>D matières toxiques et infectieuses</p>  <p>1. ayant des effets toxiques graves et immédiats</p>  <p>2. ayant d'autres effets toxiques</p>  <p>3. matières infectieuses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • risques d'intoxication aiguë ayant des effets immédiats et graves sur la santé • risques d'intoxication chronique (à long terme) avec des effets sur la santé pouvant se manifester après 3 mois et même après plusieurs années d'exposition • risques d'effets spécifiques sur la santé • bactéries, virus 	<ul style="list-style-type: none"> • garder à l'écart de toute source de chaleur • tenir éloigné des matières comburantes et des oxydants forts • tenir les contenants fermés • éviter les contacts avec les voies respiratoires, la peau et les yeux • ventiler à la source • porter les équipements personnels de protection requis • manipuler avec protection complète
 <p>E matières corrosives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • brûlure ou irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires • corrosion des contenants 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposer dans un endroit frais et bien ventilé • tenir éloigné des matières comburantes et des oxydants forts • séparer les bases des acides • utiliser des matériaux à l'épreuve de la corrosion • ventiler à la source • se protéger contre les éclaboussures (ex. écrans) • porter les équipements personnels de protection requis
 <p>F matières dangereusement réactives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • explosion • incendie • brûlure • intoxication par les gaz qui se dégagent 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposer séparément en respectant les exigences de séparation et de compatibilité, les conditions de pression et de température et les critères de protection ou de stabilisation • tenir les contenants fermés • éviter les chocs, les frictions et l'exposition à la lumière

L'étiquette

En vertu du SIMDUT, tous les contenants de produits dangereux doivent être étiquetés par le fournisseur ou par l'entreprise. L'étiquette fournit des informations de base sur le produit. Bilingue, l'étiquette du fournisseur se distingue par son contour hachuré. Elle présente sept points d'information.



L'étiquette de l'établissement, produite en milieu de travail, est plus simple. Elle fournit trois éléments d'information : l'identification du produit, les précautions à prendre pour la manutention et l'utilisation ainsi que l'énoncé de la disponibilité de la fiche signalétique.



La fiche signalétique

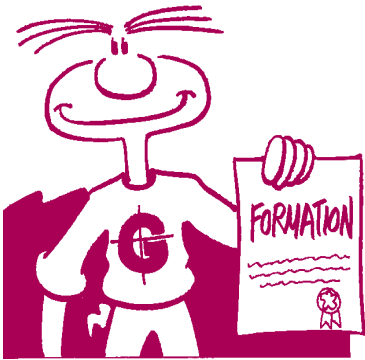
La fiche signalétique complète, de façon détaillée, les informations de l'étiquette. Pour chaque produit contrôlé utilisé, il faut pouvoir référer à ce document qui doit être disponible pour tous, en tout temps. Les fiches signalétiques doivent être mises à jour régulièrement par le fabricant ou le fournisseur du produit; celles concernant les produits utilisés dans votre entreprise ne doivent pas dater de plus de trois ans. On retrouve neuf principales catégories d'information sur la fiche signalétique :

- **renseignement sur le produit**
ex. identification et usage du produit, informations sur le fabricant et le fournisseur
- **ingrédients dangereux**
ex. identité chimique et concentration des ingrédients
- **caractéristiques physiques du produit**
ex. propriétés physiques du produit comme l'odeur, le point d'ébullition ou le pH
- **réactivité**
ex. énumération des conditions d'instabilité du produit, les substances avec lesquelles le produit est incompatible, les produits de décomposition dangereux
- **risque d'incendie ou d'explosion**
ex. point d'éclair, seuil d'inflammabilité, données sur l'explosivité et moyens d'extinction
- **propriétés toxicologiques**
ex. renseignements sur les effets possibles du produit sur la santé et sur les limites d'exposition
- **mesures préventives**
ex. les équipements de protection à utiliser, les exigences pour l'entreposage ou l'expédition
- **premiers soins**
ex. la durée de rinçage des yeux en cas de contact accidentel
- **renseignement sur la préparation**
ex. les noms et numéros de téléphone des personnes qui ont préparé la fiche signalétique, sa date de préparation.



L'information et la formation

En vertu de la loi traitant du SIMDUT, l'employeur est responsable de l'information et de la formation des travailleurs qui sont exposés ou qui utilisent des produits contrôlés dans son entreprise. Ces personnes doivent être capables de comprendre et de mettre en application les informations rendues disponibles grâce au SIMDUT, via les étiquettes ou les fiches signalétiques, de façon à protéger leur santé et leur sécurité au travail.



Les fiches signalétiques fournissent les renseignements qui serviront de base à l'information et à la formation des travailleurs. Le programme d'information et de formation doit mettre l'accent sur :

- la nature et la signification des informations lues sur les étiquettes et les fiches signalétiques des produits
- les dangers associés aux produits
- les directives à suivre pour l'utilisation, la manipulation, l'entreposage ou l'élimination sécuritaire des produits
- les mesures de sécurité à prendre lors d'émissions fugitives (fuites)
- la procédure à suivre en cas d'urgence.

Pour obtenir de l'information, de la formation, du conseil ou de l'assistance sur le SIMDUT

Association paritaire de santé et de sécurité au travail, secteur imprimerie et activités connexes

7450, boul. les Galeries d'Anjou
bureau 450

Anjou (Québec) H1M 3M3

Téléphone (514) 355-8282

www.aspimprimerie.qc.ca

Pour des renseignements sur les produits chimiques

répertoire toxicologique de la CSST

www.reptox.csst.qc.ca

(514) 906-3080 ou 1-888-330-6374

Pour des consultations médicales spécialisées

Centre anti-poison du Québec

1-800-463-5060

Pour des conseils en cas d'urgence causée par des matières dangereuses

CANUTEC

www.tc.gc.ca/canutec

Pour information (613) 992-4624

En cas d'urgence (613) 996-6666

Pour faciliter la mise en place du SIMDUT dans votre entreprise

- Nommer une personne responsable du dossier.
- Faire l'inventaire des produits contrôlés utilisés dans votre entreprise.
- Recueillir la fiche signalétique de chaque produit contrôlé utilisé dans l'entreprise.
- Vérifier l'étiquetage de tous les contenants; apposer une étiquette maison sur ceux qui ne sont pas étiquetés par le fournisseur.
- Assurer l'information et la formation de tous les travailleurs qui sont exposés, manipulent ou utilisent des produits contrôlés au travail.